Séminaire de travail

Gouvernance de l'Institut pour la ville durable

15 et 16 décembre 2014

DANS LES LOCAUX DU CSTB
4 AVENUE DU RECTEUR POINCARE
PARIS 16e

Table des matières

INTRODUCTION 3
Rappel du contexte de la mission et des enjeux 4
Eléments de méthode et de calendrier 4
Organisation de l'équipe de préfiguration 5
L'ordre du jour de ce second séminaire de travail : 6
Les objectifs du séminaire et le mode de travail : 7
Les missions identifiées pour l'IVD 9
Atelier d'écriture 11
Adéquation missions / moyens 25
La gouvernance de l'IVD 35

Ce document a été rédigé sous la direction de Valérie Lasek, directrice de la mission de préfiguration auprès du Directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, par Amandine Crambes (Ademe), Anne-Sophie Hainsselin (ANRU), Marie Krier (ENPC), Franck Faucheux (DHUP), Blaise Desbordes (CDC), Nora Preuvot (consultante mise à disposition par le CSTB).

INTRODUCTION

Rappel du contexte de la mission et des enjeux

Le Premier Ministre a confié au Directeur Général de l'ANRU, le 6 octobre 2014, la mission de préfigurer l'Institut pour la ville durable (IVD) conformément aux recommandations du rapport Peylet[1] : *« **Il s'agit notamment de définir un cadre commun pour que des acteurs, qui avancent aujourd'hui en ordre dispersé, trouvent un lieu d'échange pérenne, fédèrent leurs moyens et leurs expertises** ».*

Le rapport Peylet de mai 2014 *« La ville durable, une politique publique à construire »* dresse un panorama assez complet des acteurs et des démarches qui concourent à la promotion de la ville durable en préconisant une meilleure coordination des initiatives et de fédérer les moyens. Il constitue en quelque sorte une étude d'opportunité à partir de laquelle la mission de préfiguration doit à présent avancer :

« La concertation sur le périmètre et les missions de l'Institut de la ville durable doit se poursuivre dans le cadre de la mission de préfiguration qui en précisera les contours et définira notamment les structures impactées par sa création, le statut des personnels, le financement et les modalités d'associations de la société civile et du secteur privé, et qui en assurera sans attendre elle-même les missions les plus urgentes en matière de conduite d'expérimentations ».

Eléments de méthode et de calendrier

Un comité de pilotage a été installé pour assurer le suivi des travaux de la mission. Compte tenu de l'échéance de la mission fixée à la fin du 1er trimestre 2015, les travaux de concertation avec les partenaires doivent se dérouler à un rythme particulièrement soutenu.
Le comité de pilotage a validé la méthode de travail selon trois modes :

- **Des échanges bilatéraux** avec les acteurs concernés permettront de définir plus précisément leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis de l'IVD, d'une part, et la manière dont ils proposent de contribuer à son fonctionnement d'autre part ;
- **Deux séminaires de travail** qui constituent les deux temps forts de la préfiguration pour permettre des échanges avec l'ensemble des parties prenantes : le 1er séminaire, qui s'est déroulé les 20 et 21 novembre, a permis de dessiner les contours des missions de l'Institut pour la ville durable. Ce 2e séminaire des 15 et 16 décembre vise à définir la forme juridique et la gouvernance la plus appropriée au regard des missions de l'IVD.
- **Un suivi des travaux en continu par le comité de pilotage**. Une 2e réunion du comité de pilotage s'est tenue le 11 décembre permettant la restitution des travaux du 1er séminaire et la préparation du 2nd séminaire. Une 3e réunion aura lieu le mardi 13 janvier 2015, au cours de laquelle seront présentés les termes du rapport intermédiaire qui sera transmis au cabinet du Premier ministre.

  Les derniers travaux permettront de rédiger les statuts et le programme de travail de l'IVD afin de compléter le rapport final et de présenter les textes fondateurs à l'occasion d'une 4e et dernière réunion du comité de pilotage programmée le 17 mars 2015.

[1] Le rapport Peylet ainsi que les documents produits dans le cadre de la préfiguration sont disponibles sur le site de l'ANRU : http://www.anru.fr/index.php/fre/A-la-une/A-la-Une/Prefiguration-de-l-Institut-pour-la-ville-durable

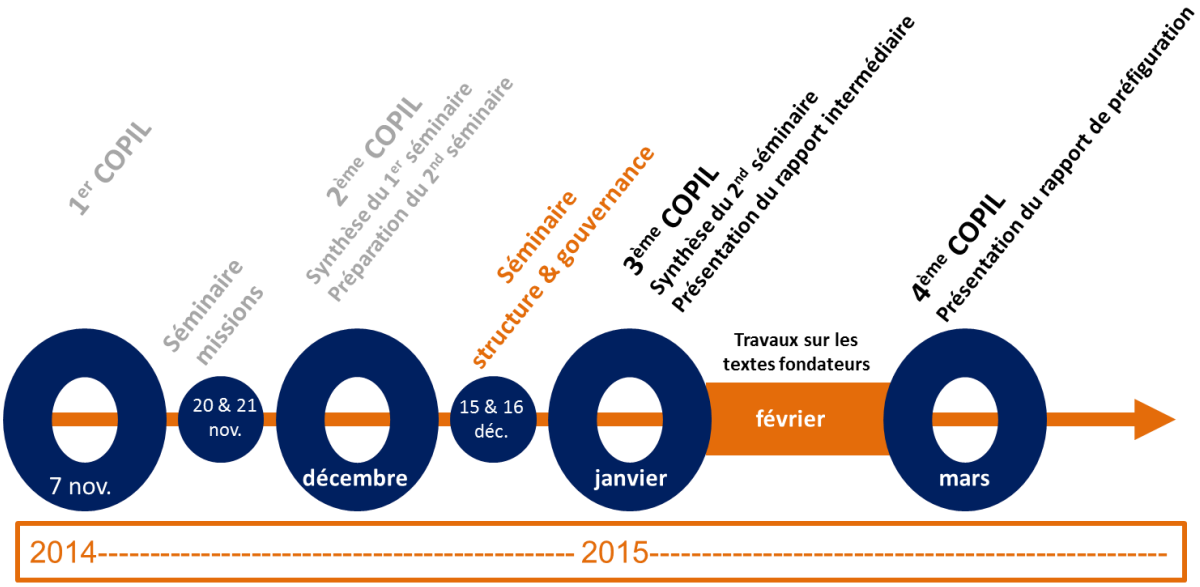

Organisation de l'équipe de préfiguration

A ce stade, l'équipe de préfiguration s'organise autour de :

- **Pierre Sallenave, directeur général de l'ANRU,** responsable de la mission
- **Valérie Lasek :** préfiguratrice
- **Blaise Desbordes,** pour la Caisse des dépôts
- **Amandine Crambes,** pour l'ADEME
- **Franck Faucheux** pour le Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
- **Anne-Sophie Hainsselin** pour l'ANRU
- **Marie Krier** pour l'ENPC,
- **Nora Preuvot,** consultante.

Cette mission s'appuiera également sur l'expertise mise à disposition. A ce stade :

- **Stéphanie Buisson, Séverine Kirchner, Yann Montrelay, Daniela Belziti, Julien Soula** pour le CSTB,
- **Emmanuel Acchiardi, Daniela Sanna, Sophie Debergue, Solène Marry, Mathieu Welhoff, Cécile Martin-Phipps** notamment, pour l'Ademe.

L'ordre du jour de ce second séminaire de travail :

Lundi 15 décembre

9h30	Accueil – café
10h00	Plénière : les missions de l'Institut pour la ville durable
	- présentation des missions retenues à l'issue des travaux du premier séminaire
	- échanges – réactions
11h00	Ateliers d'écriture : formulation partagée de la ville durable
	- travail en sous-groupe
	- collecte des propositions écrites des sous-groupes
13h00	**Déjeuner sur place**
14h00	Adéquation missions / moyens de l'Institut pour la ville durable
	- travaux sur les principes d'organisation envisagés autour des missions-clés
	- modalités de partenariat / articulation avec les acteurs
15h30	Les statuts et la gouvernance de l'Institut pour la ville durable
	- travaux sur la forme juridique : avantages et inconvénients des scénarii envisagés
	- les organes de gouvernance et la caution scientifique
17h00	Fin de la journée

Mardi 16 décembre

10h00	Plénière de restitution : Construire ensemble l'Institut pour la ville durable
	Interventions de futurs membres de l'Institut pour la ville durable
	- ce qu'ils en attendent et les modalités de leur contribution
12h30	Les prochaines échéances
13h00	Fin du séminaire

Les objectifs du séminaire et le mode de travail :

Ce séminaire de travail constitue le 2e temps fort de la préfiguration de l'Institut pour la ville durable. Il s'agit d'un temps de travail qui doit permettre à l'ensemble des participants de s'exprimer sur les choix structurants pour le futur Institut pour la ville durable en matière de gouvernance. Les documents produits, les contributions et prises de parole serviront en effet aux travaux de préfiguration.

Le présent document est un document de travail pour le séminaire : il contient des parties à compléter qui seront utiles aux travaux des différentes séquences.

A partir des recommandations du rapport Peylet *« La ville durable, une politique à construire »,* et des travaux produits dans le cadre du 1er séminaire, l'objectif du séminaire est de définir la meilleure adéquation possible entre les missions de l'IVD et les moyens dont il bénéficiera, de travailler à sa gouvernance, mais également de définir une vision partagée de la conception française de la ville durable, qui servira de ligne directrice de l'IVD.

A l'issue de ce séminaire, les productions attendues sont les suivantes :

- la formulation partagée de la conception nationale de la ville durable, qui fondera l'ADN de l'IVD, sa doctrine, son éthique ;
- les recommandations des parties prenantes sur la forme juridique, la gouvernance et les moyens dédiés à l'Institut pour la ville durable.

L'équipe veillera à ce que les groupes de travail et les ateliers soient aussi équilibrés que possible pour que chacun puisse travailler sur ses sujets de prédilection, pour autant que les différents « collèges » y soient représentés.

Bon séminaire !

MISSIONS

Identifiées pour l'IVD

La synthèse des travaux du 1er séminaire a permis de dégager les grandes missions qui se dessinent pour l'Institut pour la ville durable. Des échanges bilatéraux ont permis d'approfondir l'expression des besoins des partenaires pressentis.

Les 6 grandes missions identifiées pour l'IVD sont les suivantes :

PROPOSER UNE POLITIQUE PUBLIQUE FRANCAISE SUR LA VILLE DURABLE

- Concevoir et mettre à jour en continu la « doctrine France »
- Formuler des recommandations pour la prise en compte des enjeux ville durable dans les textes législatifs et réglementaires
- Animer la plate-forme d'échanges sur le développement urbain durable
- Préparer la contribution de la France aux grands rendez-vous internationaux (Habitat III notamment)

CRÉER LE PORTAIL FRANCAIS DE REFERENCE SUR LA VILLE DURABLE

- **OBSERVER (cartographie des projets, répertoire des acteurs…)**
  - Veille territoriale (besoins et priorités)
  - Diffusion et valorisation des expériences et bonnes pratiques françaises et internationale
  - Méthodes et outils
  - Identification des réseaux d'expertise , de ressources et de réflexion
- **CAPITALISER (Accès à des présentations des projets…)**
  - Les labels EcoQuartiers, etc...
- **EVALUER (accès aux résultats utiles en terme :**
  - d'évaluation des programmes publics et de l'IVD
  - d'évaluation des Ecoquartiers
- **VALORISER** les réalisations

ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE DEMONSTRATEURS INNOVANTS EN FRANCE

- Définir les aspects systémiques et partenariaux imposés aux démonstrateurs
- Apporter un appui aux démonstrateurs pour produire de la synergie entre les acteurs
- Constituer un guichet d'information : source de financement, expertise, etc.
- Valoriser les démonstrateurs français à l'export.

ORIENTER ET DIFFUSER LA RECHERCHE ET LES FORMATIONS SUR L'APPROCHE INTEGREE DE LA VILLE

- **Renforcer les liens** existants entre formation / recherche et expertise.
- **Aider à l'expression des besoins** des collectivités locales
- **Inciter** les entreprises à se mettre dans des dispositifs de **questionnement et d'évaluation**
- **Développer l'attractivité** des cursus et la visibilité à l'international
- Créer les conditions d'une **montée en compétences commune**
- **Accompagner la réponse et le montage** d'importants projets de recherche de caractère national / européen

PROMOUVOIR LES OFFRES INTEGREES DES ENTREPRISES FRANCAISES A L'EXPORT

- Démultiplier et industrialiser les actions et les outils de **marketing** et de communication – porter la **marque Vivapolis**
- Qualifier et positionner l'offre française – **benchmark**
- Susciter l'émergence des **projets** et en assurer un suivi – animer des clubs pays
- Optimiser la présence de la France dans les actions de **normalisation** internationales

ASSURER LA DIMENSION INTERNATIONALE DES MISSIONS DE L'IVD

- Organiser la délégation française dans les **événements internationaux**
- Prendre en charge l'accueil de **délégations étrangères**
- Adapter le **référentiel EcoQuartier** aux problématiques de l'Outre-Mer et diffuser la méthode à l'international
- Consolider la présence de la France au **niveau européen**: porter le RFSC, faciliter les réponses aux AO européens…

Atelier d'écriture

pour une formulation partagée de ce qu'est la ville durable

Vers une vision française partagée de la Ville Durable

Faute de temps lors du premier séminaire, il a été décidé de reporter le temps dédié aux échanges sur la formulation partagée de la conception de la ville durable : il est proposé de reprendre les travaux où nous les avions laissés, les participants ayant été invités à faire part de la définition qu'ils utilisent dans le cadre de leurs propres travaux :

UNE FORMULATION PARTAGEE : quelques références…

Pour construire une formulation partagée de la conception nationale de la ville durable, il s'agit d'abord de se baser sur les travaux déjà engagés par de nombreux acteurs orientant cette vision française de la ville durable qu'on cherche à formuler. Vous trouverez ci-après des extraits de :

- la stratégie Ville durable de **l'AFD,**
- la Ville durable selon le **MEDDE,**
- la stratégie Ville durable de l'**ADEME**,
- la vision portée au **niveau européen,**
- le dialogue itératif des **EcoCités**,
- le label national **EcoQuartier**,
- La vision de **Vivapolis,**

La ville durable vue par l'AFD[2]

« La stratégie 'Villes durables' de l'AFD reprend les valeurs portées par les pouvoirs publics (notamment le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) et les experts français, ainsi que par les textes européens (chartes de Leipzig, déclarations de Marseille et de Tolède). Ces derniers considèrent la ville durable avant tout comme un processus de conception, fabrication et gestion urbaine piloté par les acteurs publics, en forte synergie avec les forces de la société civile, dans le respect des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Pour l'AFD, financer des projets de développement urbain « durable », c'est permettre aux villes d'établir des priorités face aux grands défis de leur développement futur.

Dans le cadre de ses financements, l'AFD s'assure que les projets contribuent aux orientations de la ville durable : l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines – qui implique un meilleur accès à un logement décent, aux services essentiels tels que l'eau, l'assainissement, l'énergie, la gestion des déchets, et aux équipements publics – et des politiques de mobilité adéquates qui assurent l'accessibilité du territoire urbain et la mixité fonctionnelle et sociale des espaces. La promotion des activités économiques et de l'emploi local, ainsi que la réduction de l'impact environnemental par l'adoption d'un mode de développement sobre en carbone ou l'adaptation aux changements climatiques, permettront également de favoriser l'émergence d'une ville résiliente, dynamique et solidaire.

De ce fait, l'élaboration et le financement de programmes d'investissements sectoriels, pour être efficients, doivent être articulés et hiérarchisés dans le cadre d'un **processus de maîtrise globale des enjeux urbains** relevant de l'échelle territoriale, afin d'appréhender l'intégralité des défis et des opportunités liés à l'aménagement du territoire concerné, qu'il s'agisse d'habitat, de localisation des activités, de mobilité urbaine, d'équipements publics ou de protection de l'environnement. Elle ne signifie pas que l'ensemble des problématiques doive être traité concomitamment, mais elle implique que chaque intervention s'inscrive dans une réflexion et des arbitrages globaux préexistants, dans un écosystème territorial porté par les maîtres d'ouvrage urbains, au premier rang desquels les collectivités locales ».

[2] Cadre d'Intervention Stratégique « Villes durables » de l'Agence Française de Développement 2014 – 2017 (février 2014)

La ville durable vue par l'ANRU

Ville durable, politique de la ville et renouvellement urbain

Extraits du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets (arrêté du 15 septembre 2014)

En visant la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, la politique de la ville contribue à relever les défis auxquels sont confrontées les villes d'aujourd'hui : **défi de la cohésion urbaine et sociale, préservation de l'environnement, développement économique des territoires**... Elle concourt ainsi, comme le réaffirme la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, au **développement équilibré des territoires** et à la **production de la ville durable**.

Pour prévenir et enrayer les mécanismes ségrégatifs qui tendent à maintenir, voire à renforcer, les inégalités sociales et territoriales entre certains quartiers et le reste de leur agglomération, les contrats de ville doivent reposer sur de véritables **projets territoriaux intégrés** élaborés par les élus, l'Etat et l'ensemble des partenaires de la politique de la ville. Ces projets, conçus sur la base d'un diagnostic territorial participatif, constituent la déclinaison, sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des projets de territoire définis à l'échelle intercommunale. Ils doivent répondre, par une **approche systémique**, aux enjeux sociaux, urbains, économiques, environnementaux et culturels identifiés dans les territoires concernés.

Parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ceux qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants justifient un projet conséquent en termes d'interventions urbaines et sont visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) porté par l'ANRU. Sur ces quartiers, les projets de renouvellement urbain constituent l'un des leviers pour répondre aux objectifs stratégiques du contrat de ville, en articulation avec les autres axes du projet intégré.

Des interventions urbaines sont attendues pour **améliorer le fonctionnement urbain des quartiers** et **offrir un environnement de qualité aux habitants et usagers**. Les projets doivent permettre d'**intégrer durablement ces territoires dans la dynamique de leur agglomération** en renforçant leur attractivité résidentielle et leur potentiel économique. Ils visent en priorité les objectifs suivants :

- Augmenter la diversité de l'habitat,
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées,
- Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique,
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants,
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers,
- Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et mutations futures.

Ces projets de requalification urbaine concourent ainsi à renouveler la ville sur elle-même, ils constituent une opportunité pour contribuer à produire la ville durable : **une ville plus fonctionnelle, plus mixte et équilibrée, plus respectueuse de son environnement pour le bien-être des habitants**, tout en y réunissant des conditions propices au **dynamisme** et à l'**innovation**.

L'ANRU est particulièrement vigilante à la **qualité** et à l'**ambition** des projets proposés, ainsi qu'à la **prise en compte des spécificités du territoire**. Les porteurs de projet, en lien avec l'ensemble de leurs partenaires, doivent s'appuyer sur une approche multicritères pour la réalisation du diagnostic urbain et la conception du projet et fixer des priorités adaptées au contexte et enjeux locaux. Pour cela, les collectivités sont invitées à s'appuyer sur la démarche EcoQuartier initiée par l'Etat et notamment son référentiel adapté au renouvellement urbain. Le porteur de projet doit fixer avec ses partenaires des **cibles quantitatives et qualitatives** liées aux objectifs prioritaires retenus pour le projet (indicateurs de résultat).

L'ANRU est également vigilante à la démarche, au processus permettant de mettre en œuvre des projets de qualité. Ses exigences sont renforcées dans le nouveau programme national de renouvellement urbain en termes de :

- gouvernance des projets
  - Un portage politique fort et clairement identifié,
  - La diversité du partenariat et la mobilisation des acteurs privés,
  - La coconstruction des projets avec les habitants,
  - Les dispositions d'évaluation,
- mesures prises pour accompagner le changement dans les quartiers
  - La stratégie de relogement et d'attributions,
  - Le projet de gestion pour pérenniser les investissements,
  - La contribution du projet à l'insertion par l'économique,
  - La valorisation de la mémoire des quartiers,
- réalisme opérationnel
  - La direction de projet et les moyens mobilisés,
  - L'organisation des maîtrises d'ouvrage,
  - La faisabilité et l'implication financières des partenaires locaux,
  - Le caractère opérationnel du projet et le réalisme de son calendrier de réalisation.

La ville durable vue par le MEDDE

La ville durable 2 février 2011 (mis à jour le 24 janvier 2012)

Le développement durable s'impose comme le nouvel idéal de sociétés avancées, soucieuses de corriger les déséquilibres socio-environnementaux accumulés tout au long de l'ère contemporaine et inquiètes de leur devenir. […]. La cité du XXIème siècle se prête au jeu de la réinvention des formes urbaines, de l'habitat et de leur aménagement dans une perspective de développement durable.

[…] Facteur de complexité dans la réflexion, les échelles d'approche de la ville sont multiples. En première approximation, il convient d'approcher les enjeux de la durabilité urbaine à l'échelle macro de la ville-région et à l'échelle micro des quartiers.

Avec le primat donné à la lutte contre l'artificialisation des sols, à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et, par voie de conséquence, à la réduction de l'usage de l'automobile et à l'essor des transports collectifs, le débat sur la ville durable tend à élargir l'espace pertinent de la planification urbaine bien au-delà de la frontière du bâti continu. La ville durable se doit de faire corps avec sa proche campagne pour former une région urbaine dont la planification d'ensemble serait le préalable d'une pensée globale d'aménagement. Au-delà de la dimension spatiale, la ville durable doit également être appréhendée comme un système dont les différentes composantes interagissent entre elles. Ainsi, comme le souligne la Charte de Liepzig signée par les pays européens en 2007, il convient de dépasser les approches sectorielles (transport, urbanisme, énergie...) pour mettre l'accent sur les synergies et promouvoir un mode de gouvernance intégré.

Toujours porté par la nécessité de lutter contre le changement climatique, d'économiser l'énergie mais aussi les ressources naturelles tout en assurant un cadre de vie quotidien agréable pour nos concitoyens, le développement d'éco-quartiers apparaît également comme un enjeu majeur. Le travail à réaliser à l'échelle la plus fine de l'habitat, du pâté de maisons et du quartier génère une intense réflexion pour les ingénieurs et les urbanistes sachant que l'on se situe le plus souvent en France dans une perspective de renouvellement de quartiers existants plutôt que de nouveaux quartiers. La dimension sociale ne doit pas non plus être négligée, les éco-quartiers pouvant constituer un levier fort de requalification urbaine. Au cœur de l'action ministérielle, la promotion des éco-quartiers semble un fil rouge. Le savoir et le savoir-faire développés en la matière

s'appuient encore largement sur les expériences conduites dans les pays scandinaves et anglo-saxons. Ils commencent de s'adapter en France et s'enrichissent des apports de la tradition française dans le champ architectural et urbanistique.

A travers l'approche de la ville durable susceptible d'être développée en France sous l'impulsion du Grenelle, et les opérations qui sont aujourd'hui menées au plan local à l'initiative de nombreuses villes, notre pays s'ouvre un champ d'excellence à exporter dans le monde entier. Partout en effet, en particulier dans les grands pays industriels émergents, le développement urbain maîtrisé apparaît comme une priorité.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-ville-duable,21438.html

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ville_durable_CRDD_01-2011.pdf

La ville durable vue par l'ADEME

Le développement durable de la ville : prospective à horizon 2050

Un exercice de réflexion prospective a été mené en France en 2012-2013 pour identifier les défis à relever (cognitifs, socio-économiques, institutionnels et politiques, technologiques et méthodologiques) et les besoins en termes de R&D permettant d'organiser le développement durable de la ville à horizon 2050. Il s'agissait d'examiner les conséquences spatiales et organisationnelles liées à la réalisation d'une ville décarbonée, minimisant ses impacts sanitaires et environnementaux et préservant les intérêts sociaux, culturels et économiques des territoires et sociétés concernés. Ces questions ont été examinées à l'aune de deux familles de paramètres clés influençant structurellement le développement durable de la ville à long terme:

- le degré d'intégration des intérêts des citoyens: une intégration faible signifie des préférences individuelles qui restent atomisées; une intégration forte signifie une convergence collective vers des intérêts communs, que ce soit un sens partagé d'identité au territoire et/ou une prise de conscience des enjeux planétaires.
- Les modalités d'accès aux ressources nécessaires au métabolisme de la ville : dans le contexte de rareté, l'accès à ces ressources peut être endogène (lié à un enracinement local, une recherche d'autonomie et de proximité) ou exogène (lié à des échanges avec d'autres territoires, en concurrence ou en synergie).

Sur la base de ces paramètres, quatre visions archétypales de déploiement de la ville ont été proposées :

- Dans la ville des « tribus » ou ville fractale (faible intégration des intérêts, accès endogène aux ressources), les besoins de recherche se centreront sur les modalités techniques organisationnelles et conceptuelles d'optimisation de la performance énergétique environnementale et sanitaire du cadre de vie et de son fonctionnement en privilégiant tout ce qui a trait à la gestion locale des cycles, produits et matières.
- Dans la ville des solidarités ou ville fonctionnelle (forte intégration des intérêts, accès endogène aux ressources), les besoins de recherche s'axeront prioritairement sur les moyens, outils et dispositifs de régulation politique de l'aménagement urbain, des jeux d'acteurs et modalités de gouvernance. Seront particulièrement regardés les enjeux de la mutualisation, de la diversité et de la mixité fonctionnelle et sociale.
- La ville des individus ou cyber ville (faible intégration des intérêts, accès exogène aux ressources) : De l'instrumentation de la ville à la ville numérique, les questions de recherche se concentrent sur tout ce qui relève explicitement du fonctionnement en réseaux des villes, de l'indépendance territoriale des fonctions urbaines et de l'évaluation de leurs impacts notamment par la modélisation.
- La ville des réseaux connectés (forte intégration des intérêts, accès exogène aux ressources) : Les questions de recherche viseront ici prioritairement une conception réticulaire de la gestion et de

l'aménagement urbain. Elles chercheront notamment l'optimisation des fonctionnements et de la gestion des flux des réseaux y compris des idées par l'accompagnement du changement.

Pilotée par l'ADEME, cette feuille de route est le fruit d'un travail collectif d'un groupe d'experts issus du monde institutionnel et de la recherche, de collectivités, d'entreprises, de bureaux d'études, de praticiens de l'urbanisme et d'associations.

Sources :
http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/90470_7657-feuille-route-villes-durables.pdf

La ville durable vue par l'Europe :

La charte d'Aalborg

Cette charte affirme l'importance de la ville comme échelle pertinente d'action en faveur du développement durable. La Charte d'Aalborg définit le cadre Européen de la « Ville Durable » en positionnant l'échelon Ville comme l'autorité locale proche des problèmes environnementaux des citoyens, qui partage les responsabilités avec les autorités compétentes à tous les niveaux, pour le bien-être de l'homme et de la nature. La Charte d'Aalborg plaide pour la prise en compte de :

- la justice sociale
- le développement de tous les pans de l'économie durable
- un environnement viable

La charte de Leipzig :

Pour rappel, la charte de Leipzig consiste en une déclaration des ministres en charge du développement urbain :

« Nous recommandons :

1. *de mieux tirer profit des approches d'une politique de développement social urbain intégrée :*

- *Création et préservation d'espaces publics de qualité ;*
- *Modernisation des réseaux d'infrastructures et augmentation du rendement énergétique ;*
- *Politique d'innovation active dans le domaine de l'éducation et de la formation ;*

2. d'accorder un intérêt particulier aux quartiers urbains défavorisés dans le contexte de l'ensemble des villes concernées:

- *Pérenniser les stratégies de mise en valeur des qualités urbanistiques ;*
- *Renforcement de l'économie locale et de la politique locale de marché du travail ;*
- *Politique active d'enseignement et de formation en faveur des enfants et des jeunes ;*
- *Encourager la mise en place d'un système de transports urbains performants et à la portée de tous. »*

La déclaration de Marseille

Les ministres en charge du développement urbain, qui se sont réunis le 25 novembre 2008 à Marseille sur le thème de la « ville durable et solidaire », ont affirmé deux nécessités :

- une approche urbaine des politiques publiques,
- un développement urbain intégré, durable et solidaire.

De plus, les ministres ont proposé trois axes de travail :

- mettre en œuvre la Charte de Leipzig en faveur d'un développement urbain intégré et durable,
- prendre en compte la problématique du changement climatique dans le développement urbain
- favoriser l'utilisation de la politique de cohésion pour le développement urbain intégré.

Le RFSC

L'outil RFSC (Reference Framework for European Sustainable Cities) est l'aboutissement opérationnel de réflexions européennes, qui ont notamment pris la forme de chartes et déclarations.

Voici la liste des objectifs définissant la ville durable européenne :

1 - Renforcer l'attractivité économique de la ville/région/du territoire
Mettre en place des formations et un soutien pour le personnel de l'administration locale afin de développer et d'améliorer les compétences nécessaires, par ex. la qualité de service
Mettre en avant et consolider les points forts de votre ville
Promouvoir la coopération avec les entreprises et les instituts de recherche pour générer, diffuser et appliquer des connaissances et des compétences
2 - Développer l'économie locale en fournissant les connaissances et les compétences nécessaires
Identifier les opportunités potentielles et complémentaires pour les entreprises et pour les organisations à but non-lucratif
Créer et maintenir de bonnes relations entre les secteurs lucratif et non-lucratif et assurer les conditions et les procédures garantissant leurs bons fonctionnement et développement
3 - Assurer la connectivité des villes et la mise en place d'infrastructures efficaces
Améliorer la connectivité interne et externe grâce à la mise en place d'une infrastructure de haute qualité comprenant des systèmes de transport efficaces, l'internet à haut débit, etc. afin de faciliter la production et la circulation des biens et d
Mettre en place des conditions de travail flexibles
Faciliter l'accès au financement et à l'information
4 - Développer/promouvoir/soutenir une production et une consommation de produits et de services durables à l'échelle locale
Améliorer l'impact environnemental et social des produits et services
Encourager les citoyens, les administrations publiques, les entreprises, etc. à utiliser des produits durables
Promouvoir la production locale des biens et services, proches des utilisateurs/consommateurs/citoyens
5 - Satisfaire les besoins de la population en termes de types d'emploi et d'accès à l'emploi
Soutenir la création d'emplois correspondant aux besoins de la population (avec par ex. des conditions de travail flexibles) et assurer un accès équitable à ces emplois en luttant contre la discrimination (raciale, sexuelle, culturelle, etc.)
Assurer un accès équitable à ces emplois grâce à des mesures spécifiques concernant par ex. le chômage de longue durée et le chômage des jeunes mais aussi la discrimination (raciale, sexuelle, culturelle, etc.)
Améliorer les connaissances et les compétences de la population active locale grâce à la mise en place des conditions garantissant un accès équitable et facilité à l'éducation et aux formations adaptées à l'économie locale
6 - Maintenir ou développer une économie locale plus diversifiée
Identifier et résoudre les problèmes actuels, en particulier ceux qui peuvent aller à l'encontre du développement économique durable de la localité
Dans le cadre des priorités régionales, promouvoir un bon équilibre entre les différents secteurs et activités économiques de la ville
Soutenir les acteurs économiques locaux afin d'innover et de s'adapter aux nouvelles activités durables
7 - Améliorer la qualité et l'accessibilité aux services publics pour tous
Réfléchir au bon équilibre entre qualité et coût des services publics
Encourager la proximité et l'accessibilité des services publics
Encourager l'accessibilité financière aux services publics
Améliorer l'information concernant les services publics
8 - Garantir l'accessibilité à un bon niveau d'éducation et de formation
Promouvoir un système éducatif abordable et accessible à tous
Promouvoir des écoles et des centres de formation de haute qualité pour tous
Adapter les écoles et les centres de formation aux besoins locaux de tous
Promouvoir et mettre en place des possibilités de formation continue
9 - Promouvoir un bon niveau de santé publique sans préjugés
Garantir l'égalité de l'accès à des services de santé de qualité pour tous
Assurer la protection contre les menaces/risques sanitaires
Informer sur les déterminants de santé (impact de l'environnement, du style de vie, etc.) et stimuler la prévention
10 - Assurer la qualité du logement et du voisinage pour tous
Encourager le redéveloppement de logements existants et la construction de nouveaux logements dans des zones adaptées (éviter l'étalement urbain)
Rendre les logements de qualité plus abordables et accessibles à tous
Assurer la mixité sociale des communautés et éviter la ségrégation
11 - Promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des chances
Prendre des mesures pour réduire les niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale
Renforcer et développer le capital social, c.-à-d. les dispositifs d'organisations sociales, telles que les réseaux ou les groupes, et la confiance sociale, pour faciliter la coordination et la coopération au profit de toute la population
Adapter les services sociaux aux changements sociodémographiques
S'adapter aux besoins d'intégration sociale actuels et anticiper ceux à venir, y compris ceux des populations vulnérables
Promouvoir l'intégration des personnes handicapées ou à mobilité réduite

Encourager les citoyens à participer aux activités de la ville

12 - Promouvoir les activités culturelles et les loisirs et les rendre accessibles à tous

Encourager et valoriser la diversité culturelle
Soutenir et encourager la création et les échanges culturels et artistiques
Garantir un accès à la culture étendu, abordable et égal pour tous
Mettre en place des installations sportives et de loisirs

13 - Atténuer les effets du changement climatique et favoriser l'adaptation des villes à ce changement

Fixer des objectifs quantitatifs en termes de réduction des émissions de CO2 et de la consommation énergétique du territoire, conformément aux objectifs de l'UE
Promouvoir un développement urbain plus efficace sur le plan de l'énergie à toutes les étapes du cycle énergétique : production, distribution, équipement, utilisation/consommation
Encourager la réduction de la consommation d'énergie des ménages et des activités publiques et économiques
Améliorer l'efficacité énergétique dans tous les domaines (ménages, industrie, agriculture, bâtiment, etc.)
Promouvoir le développement et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables produisant moins de gaz à effet de serre
Identifier, mesurer et gérer les impacts du changement climatique sur le territoire
Réfléchir au rôle des écosystèmes (flore, faune, etc.) pour aider la ville à s'adapter au changement climatique

14 - Protéger et promouvoir la biodiversité

Protéger et encourager les corridors biologiques à travers tout le territoire
Maintenir et améliorer la protection des espèces animales et végétales
Protéger et augmenter la proportion de zones vertes et naturelles dans la ville mais aussi protéger les zones dédiées à l'agriculture dans et autour de la ville

15 - Réduire la pollution

Réduire la pollution de l'air
Réduire la pollution de l'eau
Réduire la pollution des sols
Réduire toutes sortes de nuisances et pollutions (visuelles, sonores, lumineuses, etc.)
Gérer les catastrophes naturelles et technologiques potentielles

16 - Préserver la qualité et la disponibilité des ressources naturelles

Identifier et améliorer l'utilisation de matériaux locaux afin de réduire l'impact des importations et de l'utilisation de matériaux non-locaux
Réduire la consommation de ressources naturelles
Éviter la production de déchets et encourager la réutilisation et le recyclage des matériaux
Promouvoir les innovations efficaces et l'utilisation de ressources renouvelables

17 - Préserver et promouvoir la bonne qualité et la fonctionnalité des bâtiments, des espaces publics et du paysage urbain

Identifier, protéger et promouvoir l'héritage existant selon le contexte local et culturel
Prévenir les implantations non planifiées et prendre des mesures pour limiter l'étalement urbain
Promouvoir et améliorer la qualité architecturale des paysages urbains, des espaces publics et des bâtiments
Créer des espaces multiusages et fonctionnels et assurer la sécurité et l'accessibilité des espaces publics

18 - Développer une vision intégrée du développement durable de votre ville

Consulter tous les partenaires pertinents pour la création de votre stratégie intégrée
Définir des priorités et des objectifs clairs pour votre stratégie intégrée
Suivre une approche intégrée lors de la mise en œuvre de votre stratégie de développement urbain durable
Accomplir les préparatifs nécessaires à l'identification des problèmes/défis de votre ville

19 - Porter une attention particulière aux quartiers défavorisés

S'assurer que toutes les stratégies spécifiques aux quartiers défavorisés soient intégrées à la stratégie globale de la ville
S'assurer que votre politique/stratégie/projet urbain inclue des actions spécifiquement dédiées aux quartiers défavorisés
S'assurer que les résidents des quartiers défavorisés soient impliqués dans la conception et la mise en œuvre de votre politique/stratégie/projet urbain

20 - Organiser les structures de gestion de votre ville pour atteindre un développement urbain durable

Organiser l'administration de votre ville afin d'encourager le travail de manière intégrée
Organiser ou adapter vos structures de gestion pour mette en œuvre votre politique/stratégie/projet urbain
Donner un bon exemple à travers l'administration de votre ville en atteignant/visant les objectifs de développement urbain durable qui ont été fixés
Promouvoir les compétences permettant d'assurer une gouvernance et une gestion efficaces

21 - Établir une gestion adéquate en vue d'assurer le financement du développement durable intégré de votre ville

Utiliser vos capacités à créer/allouer des ressources financières
Encourager une approche flexible et novatrice de la finance mettant l'accent sur le développement durable

22 - Contrôler et évaluer les progrès

Préparer et contrôler régulièrement le suivi et l'évaluation de votre politique/stratégie/projet urbain
Encourager la diffusion des résultats de l'évaluation pour s'assurer que les leçons soient tirées

23 - Coopérer avec les autres autorités à différents niveaux

Consulter et/ou coopérer avec d'autres autorités de différents niveaux lors des processus de planification et de décision
Développer des partenariats aux niveaux local et régional, par ex. urbain, rural ou intercommunal
Développer des partenariats au niveau national
Développer des partenariats aux niveaux européen et/ou international

24 - Promouvoir une participation active des partenaires et des citoyens

Encourager les partenaires et les citoyens à s'engager et à participer activement aux différentes étapes du processus de décision et clarifier les responsabilités des participants
Garantir le libre accès aux informations concernant les politiques de la ville
25 - Promouvoir la mise en réseau et l'échange de connaissances
Promouvoir le renforcement des capacités locales grâce au transfert de connaissances et de compétences, en particulier pour le secteur bénévole et les organisations communautaires

Source : http://app.rfsc.eu/texts?tsh=2&a=18

La ville durable des EcoCités

19 grands territoires urbains s'engagent aux côtés de l'Etat français pour conduire la transition écologique des villes. L'enjeu est de soutenir la croissance et l'attractivité des villes, de les rendre plus respectueuses de leur milieu, moins consommatrices d'énergie ou d'espace périurbain, tout en répondant aux attentes de leurs habitants actuels et futurs. Plus globalement, la démarche s'inscrit dans la lutte contre l'artificialisation des sols, la pollution de l'air et le réchauffement climatique.
L'État encourage la réalisation, par ces collectivités volontaires, d'opérations exemplaires d'aménagement durable. […]

5 DIMENSIONS PARTAGÉES, 15 DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT
Fixer des objectifs et développer des modes de faire intégrateurs n'exclut pas d'identifier des champs d'interventions spécifiques et partagés par l'ensemble des EcoCités, sans exclure des dimensions plus transversales comme celle des smart cities, les villes intelligentes. Cinq dimensions sont ainsi partagées par les EcoCités :

- **Reconquérir la ville, par** :
  - l'affirmation d'une identité métropolitaine ;
  - l'intégration du fonctionnement environnemental ;
  - la valorisation des ressources foncières.
- **Repenser les aménités urbaines, grâce** :
  - à l'amélioration de l'environnement urbain et son fonctionnement écologique ;
  - au renouvellement des paysages de la ville ;
  - à la redécouverte de la ville des proximités par des nouveaux usages.
- **Soutenir les écosystèmes énergétiques et industriels, en favorisant** :
  - l'économie circulaire, pour une gestion urbaine plus autonome et mieux intégrée ;
  - l'utilisation des ressources renouvelables locales ;
  - la sobriété des constructions.
- **Développer des systèmes de mobilité plus urbains, en agissant sur** :
  - l'optimisation des chaînes de mobilité ;
  - la diversification des choix modaux ;
  - l'évolution du rôle de l'automobile.
- **Favoriser l'intelligence urbaine, par :**
  - le recours aux outils numériques ;
  - la création de nouveaux services innovants ;
  - l'expérimentation par les usages.

Source : http://www.territoires.gouv.fr/les-ecocites

La ville durable à l'échelle des Ecoquartiers

Depuis 2008, une vision commune autour de l'ÉcoQuartier s'est progressivement construite en France, sous l'impulsion de l'État : il s'agit d'une opération qui propose de **construire une ville mixte, en association avec les différentes parties prenantes et les habitants, dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique**. Réaliser un ÉcoQuartier, c'est trouver la bonne réponse, tant dans la programmation (logements, activité économique, équipements, etc.) que dans la forme urbaine (de la maison aux îlots plus denses), adaptée conjointement au contexte et aux besoins locaux et aux enjeux nationaux. Un ÉcoQuartier doit répondre aux attentes du plus grand nombre et éviter l'« effet vitrine ». […]

Face à cela, **la démarche du label national ÉcoQuartier ne propose pas de modèle ni de réponse toute faite mais insiste sur la notion de contexte** et de définition partagée d'un projet. Toutes les collectivités sont invitées à s'engager dans une démarche volontaire et ambitieuse, qui répond **aux enjeux spécifiques de leur territoire**. […]

La grille d'évaluation ÉcoQuartier se compose de 4 dimensions déclinées en 20 engagements :

- démarche et processus : faire du projet autrement
- cadre de vie et usage : améliorer le quotidien
- développement territorial : dynamiser le territoire
- préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques : répondre à l'urgence climatique et environnementale

Un ÉcoQuartier…

- **respecte les principes du développement durable** :
  - promouvoir une gestion responsable des ressources
  - s'intégrer dans la ville existante et le territoire qui l'entoure
  - participer au dynamisme économique
  - proposer des logements pour tous et de tous types participant au vivre ensemble et à la mixité sociale
  - offrir les outils de concertation nécessaires pour une vision partagée avec les acteurs de l'aménagement et les habitants dès la conception du quartier.
- **s'adapte aux caractéristiques de son territoire** : l'ÉcoQuartier a la particularité de s'appuyer sur les ressources locales, qu'elles soient paysagères, urbaines, humaines ou environnementales.
- **est suivi et évalué selon des critères et des indicateurs transparents** : la démarche ÉcoQuartier s'articule à partir d'une charte de **20 engagements**, et chaque projet est ensuite suivi et évalué au regard de **20 critères d'évaluation** (pour les engagements qui sont liés au contexte ou à la qualité des pratiques des acteurs…) et **20 indicateurs chiffrés** (pour les engagements liés à des enjeux nationaux mesurables).

Sources : http://www.territoires.gouv.fr/les-ecoquartiers

La ville durable selon VIVAPOLIS

Visant à offrir une **vision large des acteurs français de la ville**, cette marque ombrelle s'appuie sur trois grands axes : la **performance**, la **gouvernance** ainsi que l'**adaptabilité / capacité de répondre aux besoins précis de chaque ville**, le tout en mettant systématiquement l'humain au cœur de la ville.

Le site Vivapolis expose d'abord la vision de la « **ville durable à la française** », i.e. une « ville sur mesure et productive dans laquelle tous les acteurs français peuvent apporter une solution innovante ».Il présente les **six axes stratégiques** sur lesquels repose l'approche française :

- « organiser la **croissance urbaine** dans une perspective de développement durable »
- « assurer la **résilience des territoires urbains** »
- « répondre aux **besoins des populations** tout en économisant les ressources naturelles »
- « concevoir des **modèles économiques soutenables** »
- « développer une **mobilité durable accessible à tous** et à faible impact environnemental » e
- « rendre la ville plus **performante** en favorisant l'innovation et l'interconnexion des réseaux et des systèmes d'information ».

Chacun de ces axes est illustré par des réalisations et projets vitrines du savoir-faire français.

La ville durable selon les participants au 1er séminaire

Robert SPIZZICHINO, ingénieur urbaniste (extrait du dossier Métropolitiques/ vie des Idées)

La « ville durable » (*sustainable city*) s'impose aujourd'hui comme un paradigme dominant en matière d'aménagement et d'urbanisme. Les signes ne manquent pas en effet, qui témoignent d'une véritable montée en puissance des enjeux environnementaux dans la fabrique de la ville contemporaine : de la multiplication des labels et normes en matière d'isolation en passant par les impératifs de lutte contre l'étalement urbain, du renouveau de l'agriculture urbaine à la montée en force des paysagistes dans les projets d'urbanisme. Sommée de répondre à des objectifs à la fois locaux (le resserrement urbain, le renforcement de la cohésion sociale, l'amélioration de la qualité de vie) et globaux (la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction de l'« empreinte écologique », la préservation de la biodiversité), la mise en œuvre de la ville durable est aujourd'hui inscrite à l'agenda des politiques publiques.

L'expression ville durable demeure pourtant passablement confuse et la question de son opérationnalité largement ouverte. Quand certains soulignent que la ville, par son impact à la fois global et local sur l'environnement, est par nature antinomique avec le développement durable, d'autres font au contraire valoir que celle-ci, parce qu'elle n'est pas seulement prédatrice mais aussi productrice de ressources, est la composante spatiale du développement durable. Le concept de ville durable pose en fait toute une série de problèmes à la fois sémantiques et pratiques.

Définie comme une ville totalement ou partiellement autosuffisante, c'est-à-dire une ville capable de satisfaire localement ses besoins sans faire peser ses coûts de développement sur d'autres territoires, la ville durable pose tout d'abord le problème de l'articulation entre les logiques propres de son développement et les enjeux environnementaux globaux. Une ville, si elle ne souhaite pas peser négativement sur l'environnement, peut-elle durablement mettre en œuvre une stratégie de mutation « endogène », c'est-à-dire maîtriser l'impact de son extension, privilégier la compacité de son développement, recycler ses flux et équilibrer sa consommation et sa production ? D'une manière générale, comment son « métabolisme » peut-il contribuer à sa durabilité ?

Définie comme une ville équitable, c'est-à-dire une ville qui assure à ses citadins un minimum d'équité dans l'accès au logement, aux services publics ainsi que dans la protection face aux risques, la ville durable pose

ensuite le problème de l'efficacité sociale des procédures urbanistiques. De quels moyens dispose la puissance publique, notamment à l'échelle locale, pour favoriser l'équité urbaine ? La pluralité et la superposition des échelles d'intervention et des types de pouvoirs (publics et privés), ne constituent-elles pas un obstacle à la mise en œuvre de la « ville équitable » ? De même, les normes, taxes et labels éco-urbains qui se multiplient depuis une dizaine d'années, ne prennent-ils pas le risque de servir de vitrines ou d'écrans captés par quelques acteurs de la ville et réservés à une catégorie de population, et par là même de renforcer les inégalités socio-spatiales ?

Définie comme une ville démocratique, c'est-à-dire une ville qui fait de l'assentiment démocratique une condition nécessaire de son développement, la ville durable pose enfin le problème de l'adéquation entre une démarche globale de long terme d'une part, et les règles classiques de fonctionnement institutionnel et la brièveté des cycles électoraux d'autre part. Les stratégies d'ores et déjà mises en œuvre localement, alliant sensibilisation, concertation, négociation et élaboration collective de *scénarii*, sont-elles opératoires face à la complexité des problèmes posés par le développement urbain durable ? Si elle ne veut pas être reléguée au rang d'alibi démocratique, de quelle façon la participation publique peut-elle juguler les processus de privatisation de l'espace urbain ou la technocratisation croissante des procédures ?

Une définition complémentaire due à Patrick Viveret pour la ville soutenable :

Une ville qui saurait diminuer les inégalités sociales, qui remettrait l'économie autour des richesses réelles et non spéculatives, placerait le bien vivre non au-dessus du gâteau, mais au cœur de celui-ci

VERS UNE FORMULATION PARTAGEE : le travail en sous-groupe.

- Travail en sous-groupes
- Un rapporteur par sous-groupe remplit le formulaire
- Les participants définissent et hiérarchisent ensemble les éléments A, B, C et D

NOM DU GROUPE :

A. QUOI ? : QUELLES SERAIENT LES 10 « SERVICES/AMENITES » APPORTEES PAR LA VILLE DURABLE A SES USAGERS ?

(ex : un accès de proximité à un espace vert/naturel favorable à la biodiversité »

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

B. COMMENT ? : QUELS SERAIENT LES 10 « MODES DE FAIRE » CLES DE LA VILLE DURABLE ?

(ex : un travail transversal continu entre directions techniques de la collectivité)

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

C. COMMENT MESURER ? : QUELS SERAIENT LES 5 INDICATEURS CLES A RETENIR POUR QUALIFIER ET SUIVRE LA VILLE DURABLE ?

(ex : les émissions de CO2/habitant scop 3)

1	
2	
3	
4	
5	

D. QUELS SONT LES POINTS DE DISSENSUS RESIDUELS AU SEIN DU SOUS GROUPE ?

1	
2	
3	
4	
5	

E. LA FORMULATION PARTAGEE DE LA DEFINITION DE LA VILLE DURABLE A LA FRANCAISE

7 lignes max

……

……

……

……

……

……

……

Adéquation missions / moyens

quelle implication des partenaires ?

A partir des missions définies pour l'IVD, la mission de préfiguration devra travailler avec chacun des partenaires à définir l'adéquation entre missions et moyens pour l'IVD.

A cette fin, les participants seront invités à faire état de la nature des contributions qu'ils seront prêts à consentir pour faire fonctionner l'IVD.

PROPOSER UNE POLITIQUE PUBLIQUE FRANCAISE SUR LA VILLE DURABLE

Intitulé de l'action	Objectifs	Détails des actions IVD
Concevoir et mettre à jour en continu la « doctrine France » sur la ville durable	Harmoniser une vision publique cohérente	Animer un travail avec toutes les entités publiques concernées par la ville, afin d'élaborer une « feuille de route » partagée
Formuler des recommandations pour la prise en compte des enjeux « ville durable » dans les textes législatifs et réglementaires	Remonter les expériences et recommandations d'acteurs de terrain, notamment dans le cadre des démonstrateurs innovants Appuyer les travaux interministériels liés au sujet ville	Rédiger un document de recommandations annuel, à l'occasion de la Conférence Environnementale
Animer la plate-forme d'échanges sur le développement urbain durable	faire dialoguer les acteurs de la ville, dans leur diversité professionnelle y compris la société civile, pour définir ensemble les positions qui seront ensuite portées à l'international partager une vision du développement urbain dans le cadre d'une approche intégrée et qui reconnait le rôle premier de la maitrise d'ouvrage publique locale dans la co-construction de la ville	
Préparer la contribution de la France aux grands rendez-vous internationaux **(Habitat III notamment)**	Appuyer les ministères et agences concernés pour élaborer des positions communes concertées avec tous les acteurs français de la ville	Réunir les parties prenantes dans des groupes ad hoc avant les rendez vous diplomatiques clés

CREER LE PORTAIL FRANÇAIS DE REFERENCE SUR LA VILLE DURABLE

Intitulé de l'action	Objectifs	Détails de l'action	Tâches IVD
Portail de référence sur la Veille territoriale sur les besoins des territoires / mise en avant des priorités territoriales	• identification partagée des besoins prioritaires des territoires et des acteurs (y compris en matière de compétences ; • Faciliter le lien avec les opérateurs pour récupérer la donnée nécessaire au renseignement des indicateurs ;	• Cartographie nationale des territoires avec mise en évidence des forces et des faiblesses en matières de ville durable (connectivité / accessibilité / contrainte géographique, climatique / taux de production locale d'ENR / vulnérabilité aux dérèglements climatique…)	• Une carte des territoire français des zones homogènes en terme de caractéristiques d'exposition aux changements climatiques • Une description du fonctionnement socio-urbain • Une description des changements climatiques attendus sur ces zones homogènes.
/ Portail de référence sur les initiatives locales : Diffusion et valorisation des expériences et bonnes pratiques françaises et internationales	• Assurer une veille auprès de tout type de collectivités y compris européennes (suivi de l'initiative smart cities and communities) • Développer un observatoire des initiatives les plus intéressantes • Mise en réseau de relais locaux à destination des régions, des villes, des entreprises, des associations et des citoyens ; • jouer le rôle de guichet unique (au moins en ce qui concerne les données techniques et administratives des projets soutenus dans le cadre de programmes publics),	• création d'un observatoire de la ville durable pour la capitalisation, l'agrégation des données d'un corpus d'opérations remarquables : les projets remarquables en cours (PNRU, NPNRU, EcoCités, EcoQuartiers, Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU), équipements et/ou espaces publics, etc.). • Exploitation des données de cet observatoire pour diffusion des bonnes pratiques sur le territoire et à l'international sur le champ de l'approche intégrée • Accès à l'observatoire et diffusion des résultats des exploitation dans les réseaux existantes (maisons de l'architecture, DREAL, Agences d'urbanisme, parcs, CAUE, Point info-énergie, associations locales...)	• Hébergement d'une base de données nationale inter-opérable avec les banques de données des programmes partenaires (Ecoquarter, EcoCités, PIA, PNNRU, …) • Animation du portail national (sous forme d'une cartographie commentée des projets) ; • Pilotage d'études d'exploitation des données aux regards des critères phases de l'IVD (approche intégrée du développement urbain durable)

Intitulé de l'action	Objectifs	Détails de l'action	Tâches IVD
portail de référence sur les outils et méthodes à disposition : Convergence des outils et des méthodes vers une méthode collective de définition, de suivi et d'évaluation de l'approche intégrée.	• Travailler à la coordination et à la mise en cohérence des actions de certification/normalisation/évaluation (à l'image du 3 en 1 des outils de la ville durable et de ses suites avec le travail en cours sur l'évaluation) ; • Travailler à la labellisation des outils, méthodes et démarches… selon leur degré d'approche intégrée	• **Répertoire des outils et des méthodes d'initiative publique à disposition des acteurs de l'aménagement** : La marque Ombrelle VIVAPOLIS. Powered by french creativity / la ville durable à la française., La démarche EcoQuartier, la démarche EcoCité , Le référentiel ville européenne durable (RFCS), La méthode « @D – Aménagement durable » développée par la DRIEA. • **Répertoire des outils et des méthodes d'initiative associative, para-publique et opérateur de l'Etat à disposition des acteurs de l'aménagement** : La méthode d'aménagement durable « HQE - Aménagement » développée par l'association HQE en partenariat avec la SNAL, l'ADEME, le CSTB et le PUCA, L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) 2ème génération développée par l'ADEME ; ISO 268 : l'AFNOR, association PALME (pour la qualité environnementale et de développement durable des territoires d'activité) • **Répertoire des outils et des méthodes d'initiative locale à disposition des acteurs de l'aménagement** : la charte des EcoQuartiers de Lille Métropole, le référentiel d'évaluation de la ville de Paris, le référentiel de la	• Création d'un répertoire intelligent • Création de fiche de présentation / mode d'emploi mis au regard d'une opération d'aménagement • Pilotage d'un travail de convergence entre ces méthodes selon les objectifs et les indicateurs avec mise en évidence des complémentarités au regard d'une opération d'aménagement.

Intitulé de l'action	Objectifs	Détails de l'action	Tâches IVD
		construction et de l'aménagement durable de la ville de Grenoble, le Barométropole de la ville de RENNES, les ADDOU (application du développement durable aux opérations d'urbanisme) de la ville de Rennes…	
/ Evaluation des programmes publics et ceux lancés par l'IVD : Travail sur les dispositifs de mesure / « metrics »	• Evaluer pour garantir les résultats des opérations repérées dans l'observatoire • L'évaluation pour les collectivités (qui seront ainsi en mesure de juger des performances réelles des actions et dispositifs mis en œuvre sur leur territoire) • Evaluation pour les ministères, qui pourront disposer d'éléments chiffrés sur la performance réelle des EcoQuartiers labellisés, et donc apprécier leur contribution aux politiques publiques.	• Déployer la méthode nationale d'évaluation des EcoQuartiers, afin d'être en mesure de garantir la qualité des EcoQuartiers récompensés par un Label, quels que soient leurs caractéristiques et leurs contextes territoriaux. • Evaluer l'approche intégrée des politiques sectorielle	• Production d'un kit de formation à la méthode nationale d'évaluation • Formation action avec les réseaux d'expertise sur le territoire (agences d'urbanisme, CAUE, DREALs, parc, DR ADEME, réseaux d'ingénierie…).
Identifier et structurer l'expertise françaises	• Fédérer les relais locaux, Identifier les acteurs et aiguiller vers les bons acteurs en fonction des besoins ; • Créer le dispositif ad hoc qui mette en relation les différents acteurs (y compris les organismes de recherche) de faiseur d'alliance, de chef d'orchestre territorial pour les acteurs et les réseaux d'expertise déjà en place dans les territoires	• Fournir une expertise à la demande aux initiatives spontanées (des Régions, des villes, des privés...)	

Intitulé de l'action	Objectifs	Détails de l'action	Tâches IVD
Labellisation EcoQuartier à l'international	• Promouvoir le savoir-faire français à travers un label d'excellence française • Participer au renforcement de capacité des interlocuteurs étrangers	• Adaptation du référentiel EcoQuartier aux problématiques de l'Outre-Mer • Promotion de la démarche (et de sa capacité d'adaptation) auprès des interlocuteurs étrangers (communication et échanges)	• Groupes de travail avec partenaires des Outre-Mer Traduction du réferentiel en plusieurs langues • Présentation de l'outil lors de l'accueil de délégations
Normalisation	Améliorer l'implication française dans la normalisation à l'international Rationaliser l'intervention des acteurs	Pilotage de l'implication de la France dans les instances de normalisation Préparation des contenus en lien avec les membres de l'IVD	Groupes de travail Production

ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE DEMONSTRATEURS INNOVANTS EN FRANCE

Intitulé de l'action	Objectifs	Détails des actions IVD
Définir les aspects systémiques et partenariaux imposés aux démonstrateurs	Garantir l'aspect systémique et partenarial du démonstrateur pour assurer la reproductibilité afin que l'ensemble des parties prenantes (public et privé) s'y retrouve. Soutenir l'enjeu d'interdisciplinarité et d'une approche intégrée à la fois du côté du donneur d'ordre, du client, du côté du prestataire, de l'AMO, etc.	Définir un référentiel commun en faisant converger les outils méthodologiques Définir des critères de qualification/évaluation des démonstrateurs pour garantir un haut niveau d'exigence, qui soit reconnu au niveau national et international : - sur les cibles de performance socio-écologiques - Sur les process systémiques et partenariaux
Apporter un appui aux démontrateurs pour produire de la synergie entre les acteurs	Etre un facilitateur afin de produire de la synergie entre acteurs pour casser l'organisation en silo. Il s'agit par ailleurs de garantir le partage des données pour travailler à la performance globale de la ville et se donner les moyens de l'évaluer de manière rigoureuse et légitime.	Conseiller sur la structure partenariale garante de l'approche intégrée (société ad hoc, AMO dédiée, groupe de pilotage…) Appuyer les travaux sur les innovations juridiques ou financière , etc. identifiée par les acteurs du projet Valoriser les innovations et promouvoir l'expérimentation Veiller au suivi (par tiers) des performances réelles du démonstrateur
Constituer un guichet d'information : cadres, sources de financement, expertise, etc.	Etre un centre de ressources pour porter à connaissance les initiatives, les outils, les aides au financement tout en assurant la reproductibilité des expérimentations.	Rassembler une boite à outils sur les cadres contractuels, les outils financiers, les modèles de répartition des risques entre acteurs , les modèles économiques etc. Veiller au régime de confidentialité des innovations
Valoriser les démonstrateurs français à l'export	Permettre à chaque phase du projet de valoriser la démarche de conception et d'accompagnement de ce type de projets dans une optique d'exportation du savoir-faire français.	Alimenter VIVAPOLIS en bonnes pratiques et références françaises Assurer une veille et diffuser les informations concernant les programmes et financements européens Accompagner les candidatures françaises

ORIENTER ET DIFFUSER LA RECHERCHE ET LES FORMATIONS SUR L'APPROCHE INTEGREE DE LA VILLE

Intitulé de l'action	Objectifs	Détails de l'action	Proposition de tâches IVD
Renforcer les liens existants entre formation / recherche et expertise	L'IVD doit se placer dans une position de catalyseur et mobilisateur face aux différentes parties prenantes. Dans ce cadre, il doit être capable de faire émerger les questions posées à la recherche par les acteurs opérationnels : collectivités, professionnels de l'ingénierie et de l'entreprise … Selon les problématiques soulevées, l'IVD doit pouvoir mobiliser une expertise scientifique et professionnelle. Ce lien pourrait prendre la forme par exemple d'une plateforme.	Créer des groupes de travail multi partenariaux afin d'anticiper et de nouer des liens forts en amont Soutenir la mise en œuvre de projets de type chaire d'enseignement et de recherche, et être force de proposition afin de susciter la conclusion de contrats de ce type Renforcer les liens existants entre les grands acteurs du monde économique et le monde académique	Assurer le suivi et l'intendance des groupes de travail Proposer, dans le cadre des enjeux identifiés, une assistance dans le montage des projets et le suivi des partenariats pluriels Identifier les liens existants et les personnes ressources afin de partager les bonnes pratiques Mettre en commun, le cas échéant, les résultats, et communiquer autour des productions réalisées
Aider à l'expression des besoins des collectivités locales	Afin de répondre au mieux aux interrogations que posent la mise en œuvre de la ville durable, il convient que les acteurs « faiseurs » de ville disposent des moyens de s'interroger. Il est proposé que l'IVD puisse assurer un rôle d'aide à l'expression des besoins, notamment vis-à-vis des collectivités locales. Les acteurs pourront ainsi bénéficier de l'expérience d'autres acteurs, et le monde académique et de la recherche saura tirer parti des besoins exprimés, et ainsi concevoir des dispositifs de formation (initiale et continue) et des programmes de recherche concordants.	En lien avec l'observatoire porté par l'IVD, identifier les collectivités et acteurs locaux qui pourraient bénéficier d'une expertise et des retours sur expérience à l'échelle nationale Initier et/ou porter des partenariats innovants entre les acteurs du monde académique et du monde opérationnel (type ateliers de fin d'étude …) Etre force de proposition vis à vis des collectivités pour créer des liens étroits avec la recherche et la formation	Dans le cadre pluripartenarial de l'IVD, permettre la rencontre entre les collectivités qui pourraient présenter un besoin, et les dispositifs de formation / recherche. Proposer des dispositifs types aux acteurs intéressés (boite à outils permettant de nouer des partenariats dans un cadre légal acquis)
Inciter les entreprises à se mettre dans des dispositifs de questionnement et d'évaluation	En raison des contraintes économiques, il apparaît que les projets sont rarement interrogés par un tiers neutre. Une passerelle créée par le biais de l'IVD permettrait d'établir un cadre de questionnement et d'évaluation des projets. Il convient dans ce cadre d'informer, de collecter et de diffuser, en identifiant les sources et les moyens.	Porter et établir le cadre d'une expertise externe aux grands projets, sur un temps éventuellement plus long que celui du projet (y compris plusieurs années après la livraison) Identifier les acteurs de la recherche pouvant porter ce type d'initiative	Constituer un carnet d'adresse en fonction des thématiques de recherches traitées par les organismes, et établir un lien en fonction des projets Idenfitier et mettre au débat les projets qui mériteraient ce type d'expertise
Développer l'attractivité des cursus et la visibilité à l'international	La question de l'attractivité des cursus est cruciale, notamment dans les enjeux d'export à terme. Les formations identifiées pourront ainsi être portées de manière large par l'IVD afin d'être promue à l'échelle internationale.	Etablir un benchmark des formations traitant de la ville durable en France et à l'international afin d'adapter éventuellement l'offre française. Mettre en relation les différents réseaux pour promouvoir l'offre française Développer une veille sur ces secteurs afin de bénéficier d'une cartographie exhaustive Expertiser les différentes formation (contenus, cibles, insertion professionnelle …)	Créer une base de données / plateforme renseignant les candidats et partenaires potentiels Développer des partenariats à l'international afin d'attirer des candidats, notamment sur les cursus en formation continue Proposer des contenus de formation en lien direct avec les besoins exprimés par les acteurs opérationnels
Créer les conditions d'une montée en compétences commune	L'IVD a vocation à devenir un lieu d'anticipation et de prospective en termes de formation et recherche. Ainsi, il est par exemple proposé de réaliser et tenir à jour un référentiel de compétences, par exemple traduit en partie par la réalisation de fiches métiers. Cette montée en compétences passe également par la possibilité de mettre en œuvre des programmes à destination de publics variés et non uniquement d'excellence. Favoriser une montée en compétence c'est également pouvoir être un lieu d'incubation pour des projets qui nécessitent d'être accompagnés et promu par un acteur tel que l'IVD.	Identifier les cibles prioritaires dans le cadre de la mise à niveau Etablir un référentiel des formations permettant une meilleure lisiblité et une meilleure communication Accompagner (incubateur) et promouvoir les projets d'innovation (entreprenariat…) Définir un référentiel de compétences, sur la base des retours sur expérience des partenaires de l'IVD	Expertiser les différents niveaux de formation continue et les publics cibles Faire le lien entre les organismes de formation et les demandeurs Créer un réseau des formateurs, et identifier les synergies entre les différents organismes Accompagner la création de nouveaux contenus, afin de répondre aux besoins (et identifier les personnes ressources) Réaliser un référentiel de compétences par l'intermédiaire par exemple de fiches métiers
Accompagner la réponse et le montage d'importants projets de recherche de caractère national / européen	Il est souligné lors des échanges, la grande complexité de pouvoir répondre et se coordonner dans le cadre des projets de recherches européens, et notamment l'obtention de crédits. L'IVD pourrait constituer le support et apporter une assistance et une coordination dans ce type de sollicitations. L'objectif sous-tendu est de mutualiser et fédérer les réponses et contributions des laboratoires de recherche français.	Développer une veille sur les appels à projets internationaux, et solliciter les acteurs pouvant être concernés Apporter un soutien logistique à la coordination des groupements, dans un délai court Mobiliser les réseaux afin d'optimiser les réponses	Assurer une assistance logistique, juridique dans le cadre de la réponse aux appels d'offres pluripartenariaux Assurer une veille experte des demandes, afin d'optimiser les réponses et de mobiliser les acteurs concernés dans un temps restreint

PROMOUVOIR LES OFFRES INTEGREES DES ENTREPRISES FRANCAISES A L'EXPORT

Intitulé de l'action	Objectifs	Détails de l'action
Marketing - Vivapolis	Porter la marque Vivapolis Démultiplier et industrialiser les actions et les outils de marketing et de communication - *mission portée actuellement par Vivapolis*	Sur la base du benchmark et de l'observatoire, sélection des contenus pour diffusion - le "catalogue" de l'offre française Diversification des outils de communication Marketing de "l'offre française" pour la rendre plus facilement appréhendable
Benchmark	Mieux connaitre le "marché" - l'offre et la demande internationale en termes de ville durable Qualifier et positionner l'offre française S'inspirer des bonnes pratiques à l'étranger (import) *Mission portée actuellement par Vivapolis et le PFVT*	Benchmark et veille sur les actions et méthodes développées à l'international sur le champ de la ville durable, qu'elles soient portées par les français ou par d'autres pays Analyse des réussites et écueils Diffusion des bonnes expériences via le bulletin "Villes en développement"
Suivi de projets	Susciter la mise en œuvre de projets concrets et en assurer le suivi Faciliter la création de consortium - *mission portée actuellement par Vivapolis*	Veille auprès des acteurs sur les projets potentiels (au travers des accords bilatéraux notamment) Relance systématique des acteurs pour faire avancer les projets Appui sur le montage opérationnel des projets intégrés et les financements mobilisables Animation de club pays
Normalisation	Améliorer l'implication française dans la normalisation à l'international Rationaliser l'intervention des acteurs	Pilotage de l'implication de la France dans les instances de normalisation Préparation des contenus en lien avec les membres de l'IVD

ASSURER LA DIMENSION INTERNATIONALE DE L'IVD

Intitulé de l'action	Objectifs	Détails de l'action
Evénements internationaux	Porter à l'international la vision française Valoriser le savoir-faire français Assurer l'appui technique de la délégation française aux événements internationaux (FUM, Africités etc.) - *mission portée actuellement par le PFVT*	Point de contact avec la structure organisatrice Coordination des acteurs français - Relai auprès de la délégation française Achat du pavillon et organisation matérielle Gestion du programme d'animations
Accueil de délégations	Promouvoir le savoir-faire français Encourager le rapprochement des acteurs français pour proposer une offre intégrée	Facilitation de l'accueil de délégations par les partenaires de l'IVD Proposition de programme de visites adaptés aux attentes des délégations étrangères et des partenaires français Mobilisation des membres de l'IVD (optimisation/rationalisation de la mobilisation?)
Labellisation EcoQuartier	Promouvoir le savoir-faire français Participer au renforcement de capacité des interlocuteurs étrangers	Adaptation du référentiel EcoQuartier aux problématiques de l'Outre-Mer Promotion de la démarche (et de sa capacité d'adaptation) auprès des interlocuteurs étrangers (communication et échanges)
Europe	Consolider la présence de la France au niveau européen Faciliter le positionnement des acteurs français dans les appels d'offre européen	Relai des informations concernant les AO européens Aide au montage des partenariats (entreprises et réseau des villes partenaires) pour répondre aux AO Gestion/animation du RFSC? Représentation des acteurs français à Bruxelles?

La gouvernance de l'IVD

forme juridique et modalités de fonctionnement

1. Quel fonctionnement de l'IVD au service de ces missions ?

Les travaux de préfiguration nous amènent à imaginer des instances permettant à l'IVD d'assumer ses missions autour de **principes d'organisation** : il est ainsi proposé de travailler en mode projet, piloté / animé par un binôme Grand partenaire membre du CA /Chargé de mission de l'IVD.

Le schéma suivant présente les premières idées mettant en avant :

- **Son opérationnalité** : Un CA
- **Son ouverture :** des membres associés
- **Son impartialité et la garantie d'une approche intégrée :** un Conseil d'orientation
- **Son expertise :** un réseau d'appui scientifique
- **Sa flexibilité et son efficacité :** une équipe IVD dédiée.

Quel fonctionnement de l'IVD au service de ses missions ?

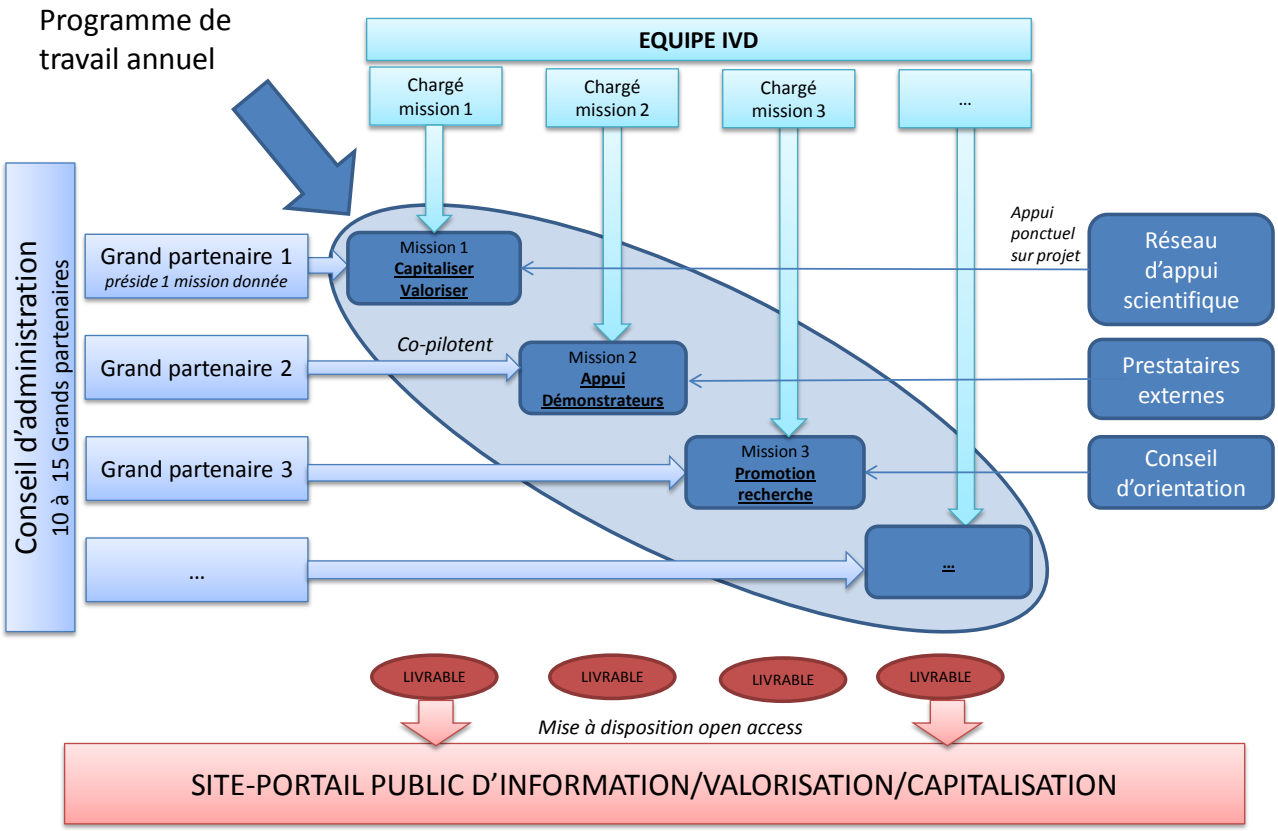

VOS REMARQUES ? VOS CONSEILS ?

2. Pour aller plus loin dans le fonctionnement : les moments forts annuels de l'IVD

Nous avons aussi imaginé des moments forts qui réunissent les acteurs, fassent vivre les réseaux, moments de débats, de confrontation, de rencontre, en comptant sur l'accueil des territoires et aussi sur celui de réseaux qui organisent déjà des moments dédiés à leurs membres (types université d'été, congrès…).

Les « moments » d'une année de travail de l'IVD

- Pilotage : validation du programme de travail (12 à 24 mois)
- Recherche : académie annuelle (2 jours/an)
- Formation : labellisation des cursus partenaires IVD
- Parties prenantes : AG annuelle + débat ouvert aux Journées de l'IVD

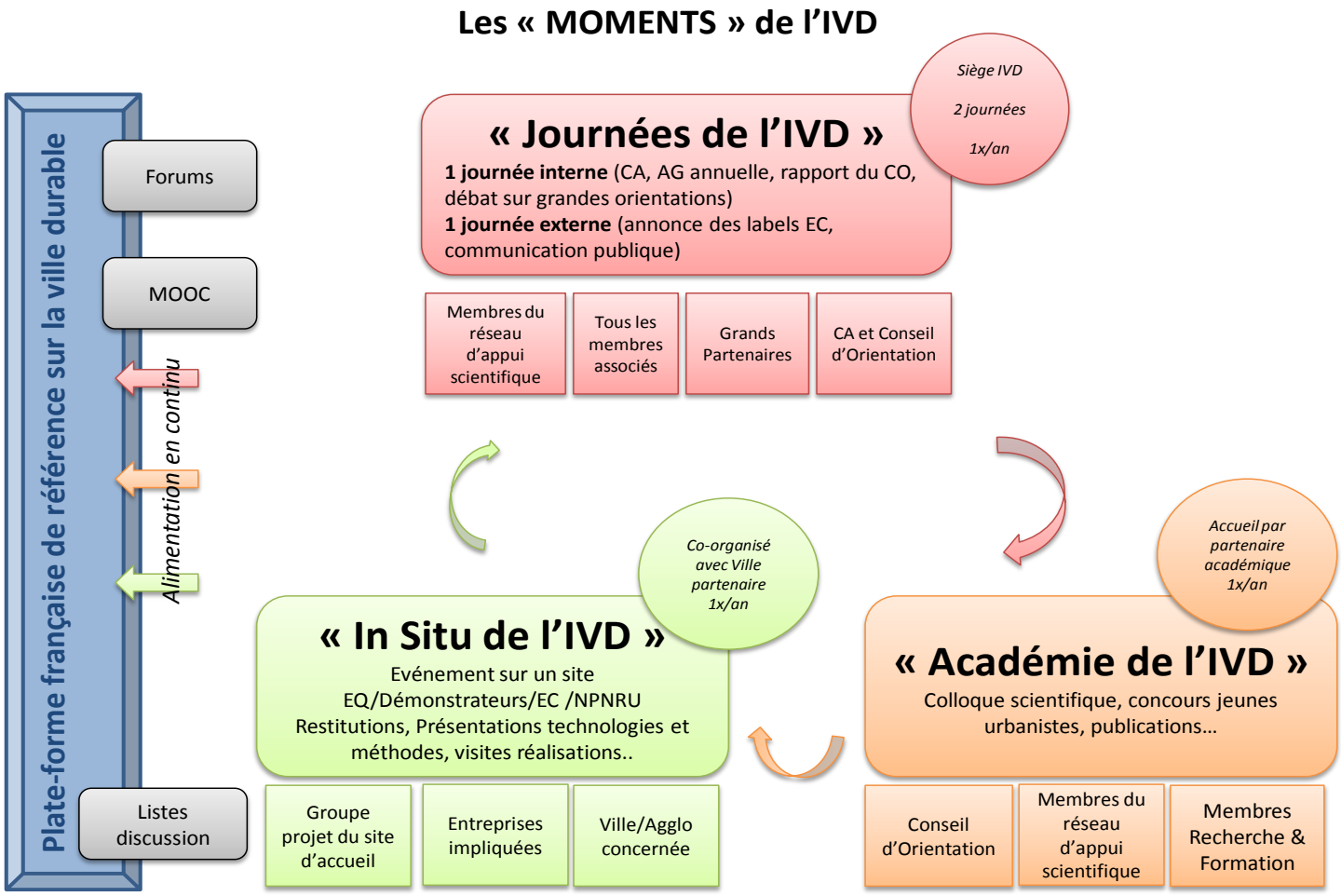
Les « MOMENTS » de l'IVD
Plate-forme française de référence sur la ville durable
Forums
MOOC
Alimentation en continu
Listes discussion
« Journées de l'IVD »
1 journée interne (CA, AG annuelle, rapport du CO, débat sur grandes orientations)
1 journée externe (annonce des labels EC, communication publique)
Siège IVD
2 journées
1x/an
Membres du réseau d'appui scientifique
Tous les membres associés
Grands Partenaires
CA et Conseil d'Orientation
« In Situ de l'IVD »
Evénement sur un site
EQ/Démonstrateurs/EC /NPNRU
Restitutions, Présentations technologies et méthodes, visites réalisations..
Co-organisé avec Ville partenaire
1x/an
Groupe projet du site d'accueil
Entreprises impliquées
Ville/Agglo concernée
« Académie de l'IVD »
Colloque scientifique, concours jeunes urbanistes, publications…
Accueil par partenaire académique
1x/an
Conseil d'Orientation
Membres du réseau d'appui scientifique
Membres Recherche & Formation

VOS REMARQUES ? VOS CONSEILS ?

3. Travaux sur la forme juridique et la gouvernance associée

Il s'agit de donner à l'IVD un pilotage et un organe visant à assurer que l'IVD reste partenarial et au service de l'approche intégrée du développement urbain durable. Aussi, sont pressentis l**es organes de gouvernance et la caution scientifique suivants :**

- **Le Conseil d'Orientation :** une quinzaine de membres, représentatifs des différentes disciplines, acteurs clés, etc.
- **Le Réseau d'Appui Scientifique :** des « sachants » qui peuvent appuyer des projets particuliers de l'IVD, qui sont mis en réseau et sollicités au coup par coup (sous des formes à déterminer)
- **Le CA et ses 5 collèges :** Villes, Etat, Entreprises, Opérateurs publics, PQ/ Société civile

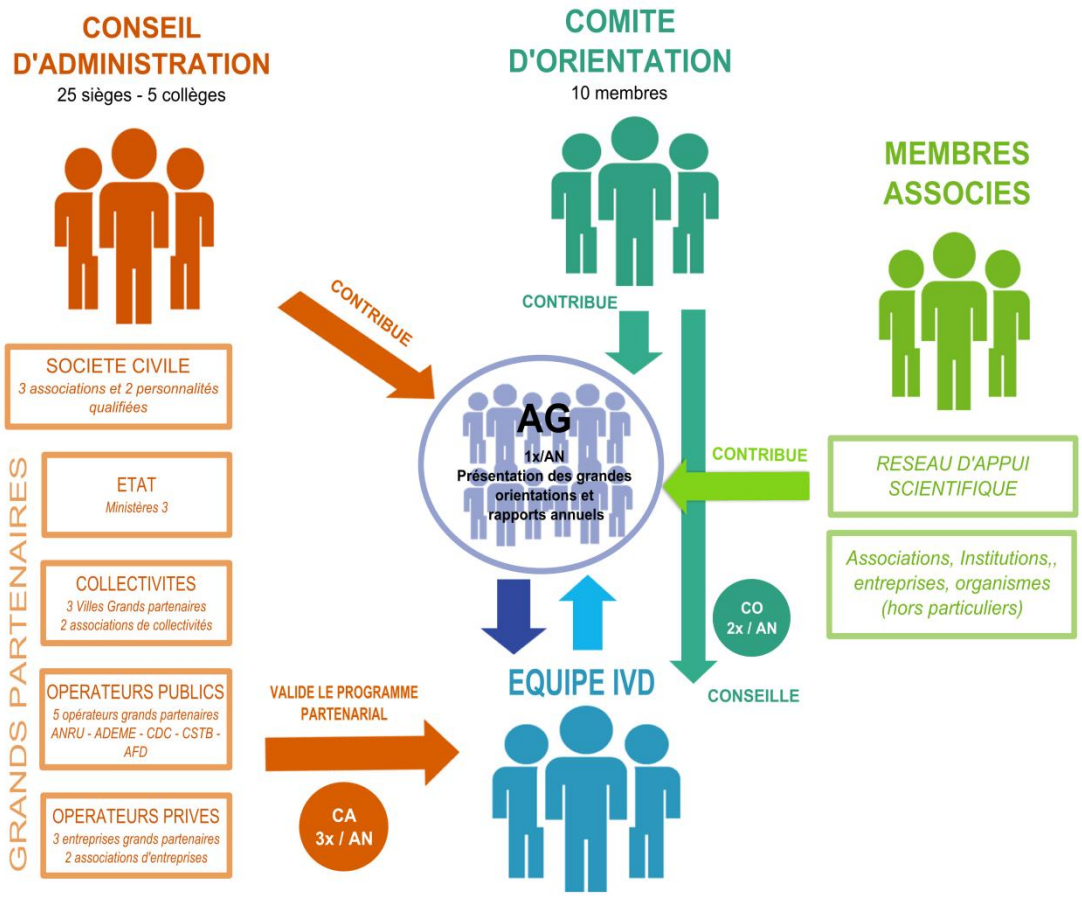

VOS REMARQUES ? VOS CONSEILS ?

4. Pour aller plus loin sur la gouvernance, quels conseils sur le CA et le CO ?

L'idée de ce groupe est de recueillir :

- Vos attentes et vos alertes sur ces instances,
- Vos attentes et vos alertes sur les liens entre elles,
- Les « doublons » avec des instances similaires à clarifier,
- Vos conseils pour garder un fonctionnement souple et ouvert de l'IVD »

Rôles envisagés pour le CA et le CO

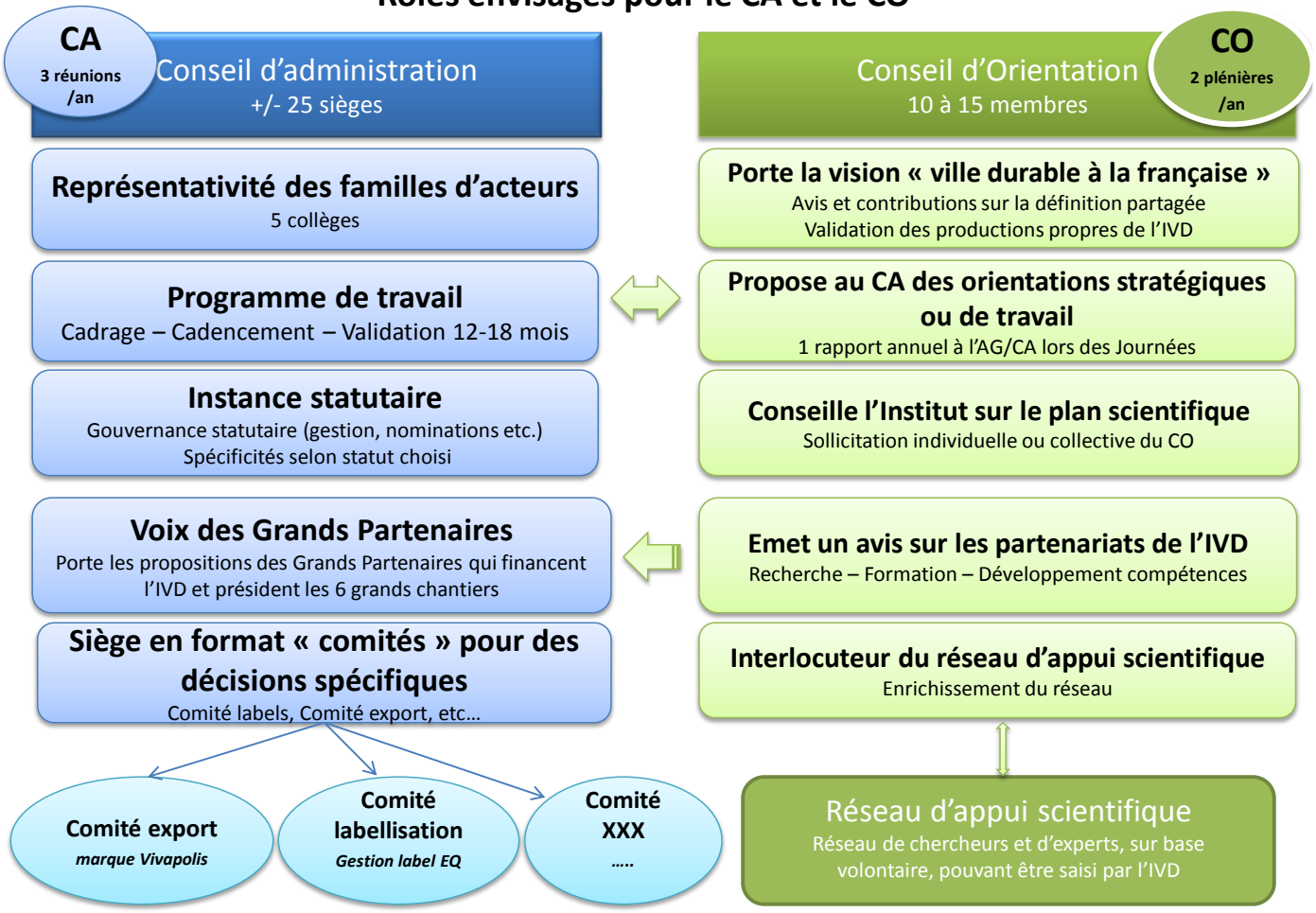
CA
3 réunions /an
Conseil d'administration
+/- 25 sièges
CO
2 plénières /an
Conseil d'Orientation
10 à 15 membres
Représentativité des familles d'acteurs
5 collèges
Porte la vision « ville durable à la française »
Avis et contributions sur la définition partagée
Validation des productions propres de l'IVD
Programme de travail
Cadrage – Cadencement – Validation 12-18 mois
Propose au CA des orientations stratégiques ou de travail
1 rapport annuel à l'AG/CA lors des Journées
Instance statutaire
Gouvernance statutaire (gestion, nominations etc.)
Spécificités selon statut choisi
Conseille l'Institut sur le plan scientifique
Sollicitation individuelle ou collective du CO
Voix des Grands Partenaires
Porte les propositions des Grands Partenaires qui financent l'IVD et président les 6 grands chantiers
Emet un avis sur les partenariats de l'IVD
Recherche – Formation – Développement compétences
Siège en format « comités » pour des décisions spécifiques
Comité labels, Comité export, etc…
Interlocuteur du réseau d'appui scientifique
Enrichissement du réseau
Comité export
marque Vivapolis
Comité labellisation
Gestion label EQ
Comité XXX
…..
Réseau d'appui scientifique
Réseau de chercheurs et d'experts, sur base volontaire, pouvant être saisi par l'IVD

VOS REMARQUES ? VOS CONSEILS ?